

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

28 mars 2024

DATE de publication de la délibération

avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 17
Votants 25

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjointes ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, QUENOUILLE Roger (arrive à 19h30 au point 8), SALIS Anaïs, d'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse ; DUFRAIGNE-CLOIUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly ; GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi ; LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARRIBARD Martine ; BLANDIN Béatrice donne pouvoir à d'ABOVILLE Rosine ; MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à PRESCHOUX Léon ;

Étaient absents : DUFEIL Christophe, FOUCHARD Fabrice.

Secrétaire de séance : GARÇON Isabelle, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°100424-11 : Affectation de résultats camping municipal

Le compte financier unique de 2023 examiné lors de la séance du 22 mars 2024 présente un excédent de fonctionnement 2023 de 17 310,28 € et qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Compte tenu des incertitudes sur les coûts pour l'année 2024 et du résultat de la section d'investissement 2023 (excédent de clôture de 5 014,65€) et des projets d'investissement 2024, il est proposé une affectation comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	37 064,11€
Recettes de fonctionnement : titres émis	34 076,13€
A. Résultat de l'exercice	-2 987,98€
B. Résultats antérieurs reportés	20 298,26€
C. Résultats à affecter (A+B)	17 310,28€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	8 441,50€
Recettes d'investissement	7 330,54€
Résultat d'exécution d'investissement	-1 110,96€
Résultats antérieurs reportés	6 125,61€
Excédent d'investissement R001	5 014,65€
RESTES À RÉALISER 2023	
Dépenses engagées non mandatées	0€
Recettes restant à réalisées	0 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT	
REPRISE Résultat de Fonctionnement (C)	
1) Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 en recettes d'investissement	0 €
2) Report en fonctionnement R002	17 310,28€

Les membres de la Commission « Finances » se sont réunis le 25 mars 2024 et ont émis un avis favorable sur la proposition d'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme suit :

- **Report en Fonctionnement R002 : 17 310,28 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZE



La secrétaire de séance,
Isabelle GARÇON



Acte certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le
De sa publication sur le site Internet de la commune le